

Sans négliger nos propres besoins et compte tenu des restrictions relatives à la sécurité et à la disponibilité des ressources, nous voulons mettre à la disposition d'autres pays notre système d'énergie nucléaire. Cependant, tant que n'auront pas été acceptées, à l'échelle internationale, des mesures plus appropriées, le Canada entend exiger des pays utilisant les techniques ou les matières de base canadiennes pour la production d'énergie nucléaire qu'ils s'engagent expressément à ne pas les utiliser dans la fabrication d'engins explosifs nucléaires, pour quelque motif que ce soit. Dans cette optique, le Canada attache une importance particulière au rôle joué par les garanties nucléaires appliquées par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Il importe que la communauté internationale adopte et applique de toute urgence des mesures des plus efficaces visant à mettre un terme à la prolifération des armes nucléaires. Les techniques nucléaires sont aujourd'hui à la portée d'un nombre croissant de pays. Le coût de fabrication d'un engin nucléaire n'est plus exorbitant. L'obtention des matières de base constitue le problème fondamental. Or, comme leur production s'accroît chaque jour partout dans le monde, il devient de plus en plus difficile d'exercer un contrôle sur leur destination et sur leur utilisation.

Le phénomène de la prolifération s'apparente, sur le plan politique, à une réaction atomique en chaîne. Toute explosion atomique réussie par un nouveau membre du cercle des puissances nucléaires accroît chez les autres pays le désir de "s'embarquer dans cette aventure". Dans un monde qui n'offre aucune garantie véritable, ils considèrent menacée leur existence nationale. Si chaque nouvel état disposant d'une force nucléaire encourageait son voisin à suivre son exemple, les intéressés verraient leur sécurité compromise.

Nous croyons que la menace qui plane sur l'humanité découle de l'existence même des armes nucléaires, et qu'elle s'accroît en proportion du nombre de pays qui en disposent. Il n'y a pas lieu d'établir de distinctions entre les pays qui possèdent ces engins, car le danger provient autant de leur nombre que de leur politique.

Pour éviter une catastrophe nucléaire, nous devons admettre que l'application du principe de la non-discrimination comporte des limites d'ordre pratique. Notre gouvernement presse la communauté internationale de s'engager à s'abstenir de toute contribution à l'expansion irraisonnée de la puissance nucléaire comme il la presse d'accepter les garanties afférentes à ces obligations.